

HABITAT FAUNIQUE CANADA

Programme de subvention 2014-2015 : document d'orientation



*L'image de Timbre et lithographie sur la conservation des habitats fauniques du Canada 2015,
"Resplendissantes – Tourterelles tristes" par W. Allan Hancock.*

**Sans habitats, il ne peut exister
d'espèces sauvages...
c'est aussi simple que cela!**



Programme de subvention 2015/2016 : document d'orientation

Tel que requis dans l'accord de contribution avec Environnement Canada (EC), Habitat faunique Canada (HFC) a rédigé un document d'orientation pour guider les bénéficiaires d'une subvention dans la collecte et la communication des données du projet.

Grâce à la mise en place d'obligations de rendre compte précises entourant les projets de subvention approuvés, HFC recueille les données nécessaires pour évaluer l'efficacité du programme. Pour se faire, les résultats des projets sont comparés aux indicateurs de rendement d'HFC.

Qu'est-ce qu'un indicateur de rendement?

« Les indicateurs de rendement sont des résultats mesurables qui démontrent comment les objectifs du projet sont réalisés.¹ »

Le formulaire de demande de subvention et les modèles de rapports d'HFC ont été conçus pour recueillir les résultats des projets et de l'information nécessaires à l'évaluation du programme de subvention.

L'accord de contribution avec EC exige qu'HFC informe les bénéficiaires de financement entourant la collecte et la préparation de rapports sur les données associées aux indicateurs de rendement d'HFC. Veuillez vous référer aux informations ci-dessous.

Programme de subvention d'HFC : indicateurs de rendement et obligations de rendre compte

1. Proportion des projets financés qui respectent les activités prioritaires dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine définis par les Plans conjoints des habitats et leurs Comités techniques.

- ❖ Nombre de projets qui respectent les priorités du PNAGS et la protection des oiseaux migrateurs.
- ❖ Obligation de rendre compte : une liste des priorités du PNAGS suit. Les bénéficiaires d'une subvention doivent fournir une explication entourant les priorités que respecte leur projet et des données à l'appui:

Plan nord-américain de gestion de la sauvagine :

- i. Accroître le succès de reproduction de la sauvagine dans les prairies médio-continentales.*
- ii. Cibler des avancées importantes en matière de politiques et de lois respectueuses de la faune dans les domaines de l'agriculture, de la protection des terres humides, de l'énergie, du transport, de l'approvisionnement en eau et des changements climatiques.*
- iii. Élargir les partenariats, en particulier avec les organismes dont les politiques et les pratiques de gestion des terres peuvent avoir un effet considérable sur la protection de la sauvagine et la conservation des terres humides.*
- iv. Alimenter la base de connaissances biologiques du PNAGS.*
- v. Mieux cibler les questions spécifiques aux espèces ou groupes d'espèces jugées prioritaires, comme les canards plongeurs, les canards de mer, les espèces d'oies et bernaches surabondantes et les espèces préoccupantes.²*

¹ Environnement Canada, « Indicateurs de rendement » (2013-07-02): <http://www.ec.gc.ca/ecoaction/default.asp?lang=Fr&n=93C81A93-1>

Révision 2012 du PNAGS :

- vi. *Populations de sauvagine abondantes et résistantes pour appuyer la chasse et d'autres utilisations sans mettre en péril l'habitat.*
- vii. *Suffisance des terres humides et des habitats associés pour soutenir les populations de sauvagine aux niveaux souhaités, tout en fournissant des zones récréatives, ainsi que des services écologiques dont la société peut bénéficier.*
- viii. *Augmentation du nombre de chasseurs de la sauvagine, d'autres conservationnistes et de citoyens qui profitent de la conservation de la sauvagine et des terres humides et l'appuient activement.*³

❖ Source de données et collecte : conception et objectifs du projet; information donnée par les connaisseurs du sujet participant au projet, etc.

2. La superficie des terres conservées, améliorées ou restaurées grâce à des projets financés par HFC.

- ❖ Cet indicateur de rendement représente la superficie totale de terres protégées grâce au projet financé.
- ❖ Obligation de rendre compte : indique le nombre total d'acres d'habitat (terres humides, hautes terres, milieux riverains, boisés et autres habitats) qui font partie de la superficie du projet, avec une nouvelle répartition des acres conservées, améliorées ou restaurées.
- ❖ Source des données et collecte : relevés terrestres et aériens, cartes de l'emplacement du projet, etc.

DÉFINITIONS

Terre humide = terre recouverte d'eau peu profonde de façon saisonnière ou permanente.
Exemples : marécages, tourbières, marais, eaux libres peu profondes.

Haute terre = terre située à moins de 200 pieds de la végétation riveraine ou de l'habitat riverain.
Composée de végétation telle des prairies, des espèces végétales boisées qui fournissent un abri ou du fourrage.

Milieu riverain = zone en bordure de terres humides, de lacs, de ruisseaux ou de rivières qui lie l'eau à la terre.

Boisé = forêt peu dense qui forme l'habitat ouvert. Il abrite des arbustes, des plantes herbacées et des graminées.

Autres = utiliser la catégorie « Autres » pour signaler les types d'habitats qui ne figurent pas dans la liste ci-dessus de définitions (par exemple, l'estuaire).

...

³ Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, Canada, "Révision 2012 du PNAGS" (2013): <http://nawmp.wetlandnetwork.ca/nawmp-revision-2012/>

DÉFINITIONS

Conserver = empêcher la perte de ressources grâce à la protection de l'habitat; permettre d'augmenter le nombre d'acres d'un habitat. Exemples : une servitude de conservation, un accord avec des propriétaires fonciers, l'acquisition de terres.

Améliorer = manipulation des caractéristiques physiques, chimiques ou biologiques d'un site d'habitat pour améliorer les fonctions spécifiques de l'habitat. Le nombre d'acres de l'habitat n'augmente pas. Exemple : clôtures d'exclusion pour les bovins.

Restaurer = remettre un habitat dégradé dans un état sain, auto-suffisant et qui ressemble à son état d'origine dans la mesure du possible. Exemples : végétalisation, construction de ponceaux et enlèvement des déchets et des débris des habitats contaminés.

3. Nombre de participants et nombre total de participants en jours/personnes à des programmes de conscientisation sur le terrain liés aux terres humides et à la chasse, programmes financés par des subventions d'HFC.

- ❖ La conscientisation ou la participation sur le terrain vise les interventions directes ou les programmes interactifs. Autrement dit, les interventions ou les programmes s'appliquent directement aux participants ou au travail physique effectué sur l'habitat.
- ❖ Obligation de rendre compte : nombre de participants et nombre total de participants en jours/personnes au projet, au programme ou à l'événement.
- ❖ Source de données et collecte : inscription du programme ou de l'événement, consignation des données de participation, etc.

DÉFINITIONS

Participant = toute personne participant à un programme éducatif, à une activité de sensibilisation ou à des mesures d'intendance.

Les participants peuvent être des propriétaires fonciers, des bénévoles, des étudiants, etc.

Participant en jours/personnes = nombre de participants à un programme éducatif, à une activité de sensibilisation ou à des mesures d'intendance multiplié par le nombre total de jours de participation.

Exemple : Cent étudiants participant à un programme de trois jours = trois cents participants en jours/personnes.

4. Projets touchant uniquement le guillemot à Terre-Neuve-et-Labrador : nombre de participants et nombre total de participants en jours/personnes à des programmes sur le terrain liés à la gestion et aux activités de protection du guillemot.

- ❖ Les activités de protection et de gestion sur le terrain sont des interventions directes ou des programmes interactifs. Autrement dit, les interventions ou les programmes sont appliqués directement aux participants ou au travail physique effectué en lien avec des activités de protection et de gestion.
- ❖ Obligation de rendre compte : nombre de participants et nombre total de participants en jours/personnes au projet, au programme ou à l'événement.
- ❖ Source de données et collecte : inscription au programme ou à l'événement, dénombrement concret, consignation des données de participation, etc.

DÉFINITIONS : reportez-vous au n° 3 (ci-dessus)

5. Fonds amassés grâce aux projets financés par HFC.

- ❖ Total des fonds amassés grâce aux projets financés par HFC (sans compter les fonds provenant des programmes d'Environnement Canada et d'HFC). HFC examine les recettes totales pour tous les projets et effectue le calcul.
- ❖ Obligation de rendre compte : recettes totales du projet, y compris les contributions en espèces et en nature, provenant de tous les partenaires du projet.
- ❖ Source de données source et collecte : budget du projet, lettres confirmant les contributions des partenaires, documents financiers, etc.

DÉFINITION :

Contributions en nature = toute contribution autre qu'en espèces au projet qui revêt une valeur monétaire.

Exemple : don de temps par le personnel ou des bénévoles, prêt d'équipement pour le projet, don d'espace publicitaire)

6. Mesures préventives volontaires utilisées dans les projets financés.

- ❖ Obligation de rendre compte 1 : superficie totale de terres (en acres) protégée grâce aux projets financés.
- ❖ Source de données et collecte : conception du projet et ses réalisations, relevés terrestres et aériens, cartes de la zone du projet, etc.

DÉFINITION :

Intendance = englobe un large éventail de mesures volontaires prises par des gens afin de protéger l'environnement. Activités qui favorisent ou qui ont comme conséquence directe l'utilisation durable des terres au profit des populations d'espèces prioritaires et de leur habitat. Peut englober la protection directe des espèces sauvages et de leur habitat ou l'amélioration de la qualité de l'habitat par l'atténuation de l'empreinte humaine. Exemples : installation de nichoirs, surveillance des populations d'espèces sauvages et protection de l'habitat contre les perturbations, projets communautaires qui restaurent les berges et empêchent l'érosion des sols.

- ❖ Obligation de rendre compte 2 : nombre de propriétaires de terres privées participant à des projets financés.
- ❖ Source de données et collecte : conception du projet et ses réalisations, dénombrement concret, documents, etc.
- ❖ Obligation de rendre compte 3 : total des contributions en nature aux projets financés.
- ❖ Source de données et collecte : budget du projet, lettres confirmant les contributions en nature et l'évaluation des contributions, documents, etc.

DÉFINITION : *reportez-vous au n° 5 (ci-dessus)*

7. Nombre de partenaires participant à la conservation des habitats fauniques.

- ❖ HFC examine les rapports de projet et effectue le suivi du nombre moyen de partenaires participant aux projets financés.
- ❖ Obligation de rendre compte: nombre de partenaires participant au projet.
- ❖ Source de données et collecte : documents et budget du projet, lettres confirmant les contributions des partenaires, documents financiers, etc.

DÉFINITION :

Partenaires = personnes ou organismes qui contribuent au projet en espèces ou en nature.

8. Outils novateurs de conservation des habitats utilisés dans les projets financés.

- ❖ HFC calcule la proportion de projets dans lesquels sont utilisés des outils novateurs de conservation des habitats, des mesures d'aménagement paysager, ou des protocoles visant à protéger, conserver ou à améliorer les habitats fauniques.

- ❖ Obligation de rendre compte : préciser et fournir une description de tous les outils novateurs, les pratiques d'aménagement paysager ou les protocoles utilisés dans le projet.
- ❖ Source de données et collecte : conception du projet et méthodologie, activités du projet, recherche, etc.

DÉFINITIONS :

Outils novateurs, pratiques et protocoles :

- ...utilisation de données scientifiques et/ou de pratiques exemplaires pour créer et stimuler les avancées dans les efforts de conservation;
- ...possibilité de nouvelles approches, techniques ou technologies;
- ...essentiels pour maximiser l'efficacité des efforts de conservation et assurer le succès de ces efforts dans le futur.

Exemples (Outils novateurs, pratiques et protocoles) :

- développement de modèles prédictifs espèces-habitat pour les oiseaux des terres humides;
- programmes de surveillance des oiseaux aquatiques basés sur les tendances;
- utilisation de modèles d'affectation des isotopes stables pour retracer la colonie d'origine des oiseaux abattus;
- partenariats stratégiques pour mobiliser des ressources visant de meilleurs avantages en matière de conservation;
- amélioration des modèles de nichoirs;
- outils et aides pédagogiques de pointe.

9. Projets financés montrant des « preuves d'acquisition » de connaissances et/ou de compétences recherchées par le groupe ciblé.

- ❖ Obligation de rendre compte: aucune autre obligation de rendre compte requise par les bénéficiaires d'une subvention.
HFC calcule le financement total approuvé pour des projets de recherche soutenus par un plan conjoint.
- ❖ Source de données et collecte: HFC recueille l'information dans les demandes de subvention et les rapports.

10. État de l'habitat et des populations d'oiseaux migrateurs.

- ❖ Nombre cumulé d'acres d'habitat conservées, améliorées et remises en état grâce à des projets financés par HFC sur une période de cinq ans.

- ❖ Obligation de rendre compte: aucune autre obligation de rendre compte requise par les bénéficiaires d'une subvention. HFC recueille l'information (voir n° 2) et fait le suivi des acres d'habitats conservées, améliorées et remises en état chaque année.
- ❖ Source de données et collecte : HFC recueille l'information dans les rapports des projets définitifs des bénéficiaires d'une subvention.

11. Activités du projet – Catégorisation.

- ❖ Les activités du projet devraient généralement être classées selon les catégories énumérées dans le document sur le vocabulaire uniforme du PNAGS, énuméré ci-dessous (intitulé *Un vocabulaire uniforme au sein des plans conjoints des habitats canadiens dans le cadre du PNAGS, Document de référence, 9 juillet 2013*).
- ❖ Exigence de déclaration: HFC catégorise les activités de façon plus approfondie pour une collecte efficace de données nationales en lien avec les buts et les objectifs du PNAGS afin d'en faire la comparaison avec les accomplissements à long terme.

Programmes en vocabulaire uniforme associés aux activités principales en vertu de la NAWCA

¹Protection de l'habitat – à perpétuité : il s'agit de la protection (ou de la conservation) de l'habitat fonctionnel de la sauvagine et de l'offre à perpétuité d'un habitat convenable pour les autres espèces d'oiseaux.

Comprend : Charges à des fins de conservation – offertes; Charges à des fins de conservation - payées; Désignation par la Couronne; Acquisition en fief simple – achat; Acquisition en fief simple – don; Gestion des terres privées

²Protection de l'habitat – moyen terme (10-99 ans): il s'agit de la protection (ou de la conservation) de l'habitat fonctionnel de la sauvagine et de l'offre d'un habitat convenable pour les autres espèces d'oiseaux pour une période de 10 à 99 ans.

Comprend : Charges à des fins de conservation – offertes; Charges à des fins de conservation - payées; Location; Accords de coopération pour l'utilisation des terres / accords de conservation; Accords avec la Couronne; Accords municipaux/industriels; Gestion des terres privées

³Restauration des milieux humides : la création ou l'amélioration d'habitats de milieux humides (et les services qu'ils offrent à la sauvagine et à d'autres espèces d'oiseaux).

Comprend : Mise en œuvre des pratiques de gestion optimales dans le domaine de l'agriculture; Restauration écologique; Restauration hydrologique; Structures de nidification; Intendance

⁴Restauration des habitats associés : la création ou l'amélioration d'un habitat en milieu sec propice aux espèces de sauvagine.

Comprend : Mise en œuvre des pratiques de gestion optimales dans le domaine de l'agriculture; Restauration écologique; Sensibilisation; Structures de nidification; Couvert de nidification ensemencé; Gestion des terres privées

⁵Gestion (des actifs de l'habitat) : le maintien de la productivité de la sauvagine dans le cadre des projets existants et l'offre d'un habitat convenable pour les autres espèces d'oiseaux.

Comprend : Milieux humides naturels; Milieux humides aménagés; Habitat associé et milieu humide isolé; Reconstruction des milieux humides; Reconstruction d'habitats associés; Structures de nidification; Mise hors service des habitats associés; Mise hors service des milieux humides

⁶Protection de l'habitat – court terme (<10 ans) : il s'agit de la protection (ou de la conservation) de l'habitat fonctionnel de la sauvagine et de l'offre d'un habitat convenable pour les autres espèces d'oiseaux pour une période inférieure à 10 ans.

Comprend : Location; Accords de coopération pour l'utilisation des terres/accords de conservation; Accords avec la Couronne; Accords municipaux/industriels; Gestion des terres privées; Sensibilisation

⁷Planification de la conservation : cette initiative comprend la planification et la coordination des programmes de conservation du PNAGS.

Comprend : Outils de planification; Coordination des programmes

⁸Communication et éducation : programmes visant à informer et éduquer le public et les partenaires afin de faire preuve de leadership sur les enjeux liés aux politiques du gouvernement ou de l'industrie, et à favoriser les nouvelles possibilités de financement et de partenariats. Ces activités sont associées à la promotion du PNAGS et des plans conjoints, ainsi que des programmes et projets connexes dans le cadre de cette initiative.

Comprend : Communication et éducation; Retombées des succès de conservation

⁹Politiques d'utilisation du sol et de gestion des eaux : la création ou la modification des politiques qui touchent l'utilisation des terres ou qui favorisent l'adoption de pratiques plus durables en offrant des arguments fondés sur des données scientifiques afin de justifier les modifications proposées.

Comprend : Aucun programme admissible à un financement en vertu de la NAWCA ou à un financement de contrepartie

¹⁰**Science** : cette initiative comprend toutes les activités aboutissant à un résultat en matière de recherche, d'évaluation, de surveillance et d'inventaire.

Comprend : Évaluation des programmes sur l'habitat; Inventaire de l'habitat/du paysage; Sciences de la sauvagine/faune